QUATRE-VINGT-NEUF

VENDREDI 9 MAI 1789

Il semblait que les Etats assemblées, la royauté allait se hâter de travailler avec eux à toutes les réformes si impatiemment attendues par le royaume. Malheureusement il n'en est rien, les députés ne gardent point longtemps les illusions qu'ils avaient pu avoir sur la pureté des intentions de la cour; au lieu de les aider à se constituer définitivement, elle ne fait rien pour aplanir les obstacles qui se trouvent accumulés devant eux; elle cherche même à leur susciter de nouvelles difficultés pour les empêcher d'aboutir.

A nouveau, le Tiers persiste dans son refus de se constituer dans la réunion préalable du clergé et de la noblesse. Il se fonde sur ce que la question de savoir si on votera par ordre ou par tête doit être nécessairement soumise à une discussion et que la discussion serait incompatible et ne produirait point, si tous les représentants de la nation n'y coopéraient pas. Les députés qui ont reçu dans leurs bailiages mission de voter d'une manière ou de l'autre, doivent-ils exposer les motifs qui ont guidé leurs commettants.

Tant que les deux ordres privilégiés qui avaient autrefois et qui croient peut-être avoir encore intérêt aujourd'hui à la votation par ordre ne seront pas à portée de connaître et de juger la valeur des arguments que le Tiers peut faire valoir pour réclamer le vote par tête, on ne pourra rien décider.

Tout cela est judicieusement exposé par divers orateurs. On continue l'appel nominal qui avait été commencé dans la séance de la veille, au sujet de la motion déposée par Rewbell; on décide que le doyen aura la police provisoire de l'Assemblée jusqu'à ce qu'elle soit constituée.

Petites nouvelles

Le prochain roman d'Emile Zola sera intitulé *le Bâtir humaine*.

C'est le roman dont on a déjà parlé, et dont l'action se développe dans le parcours de la ligne du chemin de fer de l'Ouest, qui relit Paris au Havre.

— Il y a ce mardi, jour du vernissage, 45.757 entrées au Salon dont 1.964 payantes.

Chronique régionale

Nominations dans le génie. — M. Brillon, capitaine au 3e régiment du génie, est nommé chef de bataillon et désigné pour être employé à Lille.

M. Baligue, adjoint de 1re classe à Calais, est nommé adjoint principal de 2e classe et désigné pour Arras; M. Rébendart, adjoint de 3e classe à Douai, est nommé adjoint de 2e classe.

Nominations dans l'infanterie. — Par décret, M. Godfroy, lieutenant-colonel au 101e régiment, est nommé colonel au 1er régiment d'infanterie à Cambrai.

Sont nommés au grade de capitaine :

M. Morand, lieutenant au 145e, affecté au 76e; M. Dable, lieutenant au 43e, affecté au 61e; M. Gaël, lieutenant au 75e, affecté au 15e; M. Guérin lieutenant au 68e, affecté au 8e; M. Sauzi, lieutenant au 37e, affecté au 6e; M. Gérardin, lieutenant au 121e, affecté au 33e; M. Delhaye, lieutenant au 43e, affecté au 105e.

Sont nommés au grade de lieutenant :

MM. les sous-lieutenants Limbour, du 145, maintenu au corps; du Pin de la Guérivière, du 75e, affecté au 35e; Pérès, du 145, affecté au 61e; Boriau, du 177e, affecté au 74e; Biguet, du 8e, maintenu au corps.

Est nommé sous-lieutenant au 1er de ligne, M. Martin, élève officier à l'Ecole St-Maixent.

M. Delarue, capitaine au 84e, passe au 50e régiment; M. Weiss, capitaine au 5e bataillon de chasseurs, passe au 84e; M. Robert, capitaine au 99e, passé au 8e; M. Tourret, lieutenant au 72e, passe au 43e.

Nominations dans le cavalerie. — Est nommé au grade de capitaine: M. Savin de Larclause, lieutenant breveté au 21e dragons, maintenu au corps.

M. Courcier, lieutenant en non-activité, est remis à la 21e dragons; M. de Latouche, sous-lieutenant au 11e cuirassiers, est nommé lieutenant au 5e du même arme; M. de Franqueville, sous-lieutenant au 9e dragons est nommé lieutenant au 21e.

M. Sauvaire, sous-officier, élève officier au 5e cuirassiers, est nommé sous-lieutenant au 11.

M. Le Brun, capitaine au 21e dragons, passe au 29 de même arme.

Nominations dans l'artillerie. — Sont nommés au grade de capitaine en second : M. André, lieutenant au 16e régiment, affecté au 27e et détaché à l'atelier de construction de Douai; M. Bouchung, lieutenant trésorier au 1er bataillon de pontonniers, affecté au 22e régiment; M. Micheze, lieutenant au 27e régiment, maintenu au corps.

M. Mayer, capitaine au 3e bataillon de forteresse, est classé au 15e régiment et détaché à Calais; M. Baizy, capitaine au 15e régiment, passe au 27e; M. Lérard, capitaine au 15e régiment, passe au 15e; M. Lebuy, capitaine à l'atelier de Douai, passe au 3e bataillon de forteresse.

Corps de santé militaire. — M. Carlier, médecin aide-major de 1re classe à l'Ecole préparatoire d'infanterie de Montreuil-sur-Mer, est nommé médecin-major de 2e classe au 19e régiment d'infanterie.

M. Pesme, médecin aide-major de 1re classe au 99e, passe à l'Ecole de Montreuil-sur-Mer.

Chronique Locale

ROUBAIX

Accident au canal. — Hier matin un ouvrier occupé au déchargement d'un bateau de sable amarré au canal s'est accroché au passant sur la planche, à une corde tirant un autre bateau.

Le malheureux est tombé au fond du bateau et s'est fait une forte contusion aux reins.

Des soins empressés lui ont été donnés puis on l'a transporté à l'hôpital.

Arrestation pour vol a été opérée de la nommée Marie Wemeuro, inculpée de vol de 4 francs au préjudice de la nommée Rebroeck, demeurant rue des Longues-Haies.

Accident. — Jeudi matin, à 9 heures, le nommé Pierre Lootens, décrotteur, demeurant derrière l'église St-Joseph, a été victime d'un bien triste accident dans le tissage de Mr Wasset et Cie.

Il portait un chargement de cardes pesant plusieurs quintaux, une poutre courroie est venue à se rompre et elle coupait et s'est jetée sur le malheureux.

Le malheureux a été relevé dans la petite cour, il était plus mort que vif, étant passé dans la petite ouverture, elle trouva prise du poignet.

Ce malheureux ouvrier, qui est marié et père de famille de 6 enfants, occupe cette place depuis six ans, et jamais le moindre accident ne lui est survenu.

Avis aux cochers. — Un rapport a été dressé à la charge du nommé Fleurisse Dewisme, loueur de voitures, demeurant rue de la Gare, pour avoir promené avec sa voiture aux abords de la gare depuis 2 heures 1/2 jusque 5 heures du soir.

Violences et outrages. — Contravention a été dressée à la charge du nommé Gustave Simoens, tourneur, demeurant rue Marceau, pour avoir injurié et frappé la femme J. Ste Lefebvre.

Injures. — Une contravention a été dressée à la charge de la nommée Céline Verckmmen, ménagère, demeurant rue Darba, pour avoir injurié la femme Marie Wielendael, demeurant même rue.

Les choux de Paris. — Le directeur de l'établissement des Choux de Paris a décidé que deux mille petits choux à la crème seraient distribués aux pauvres de Roubaix, comme cela a déjà été fait l'année dernière.

Mille seront distribués aujourd'hui vendredi et les autres mardi prochain.

Pas de réduction. — M. Coquet, de l'Offenbourg prie de déclarer qu'il n'a pas fait de réduction à M. Debacker dans le tarif des leçons.

Nous comprenons qu'il C'est une augmentation de prix qu'il aurait dû faire pour donner à un parcil élève.

Chronique colombophile. — Dimanche 12 mai, concours sur Chantilly (171 k.), concours préparatoire aux longs cours donné par la Fédération roubaisienne au siège de l'Excélsiorse, chez M. Leclercq, Grande place de croix (Croix) 125 fr. de prix divisés en quinze prix d'honneur mise 1 fr. 50 par pigeon. Les pigeons de plaisir à 0 fr. 50 participent aux prix d'honneur.

Mise en paniers de 4 à 6 heures. Prière de se hâter pour l'inscription.

Pro mémoria : 19 mai, Rambouillet 150 fr. de prix d'honneur; mise 1 fr. 75 par pigeon dont 0,75 pour frais. Les pigeons de plaisir participent aux prix d'honneur. Convoyeur principal M. Louis Lemaire.

(Même jour Longueau, 150 fr. de prix d'honneur; mise 1 fr. 50 dont 0,50 pour frais. Convoyeur-adjoint, M. Henri Verplanck. — Tous les concours sont en vitesse propre et réglement proportionnel des irrégularités de montres et commissaires.

Location de livres. — M. Valère Lejeune, 12, rue du Vieil Abreuvoir, informe le public qu'il vient de reprendre la bibliothèque, bien connue de Mme veuve Duburcq, même rue.

Tous les amateurs de lecture trouveront dans les mêmes conditions que par le passé, les œuvres les plus choisies des meilleurs auteurs français et étrangers, ainsi que toutes les nouveautés littéraires au fur et à mesure de leur apparition.

Cette importante collection outre qu'elle comprend une partie scientifique et historique très complète est tout spécialement composée des œuvres des romanciers les plus célèbres, anciens et modernes. Citons au hasard, outre les œuvres complètes, illustrées de magnifiques gravures, de Balzac, Alexandre Dumas, George Sand, Paul Féval, Ponson du Terrail, Paul de Kock, Hector Malot, Montepin, Emile Richebourg, Adolphe Belot, Jules Verne, Pierre Zacconne, Georges Ohnet, Emile Zola, Jules Claretie, Alfred de Musset, André Theuriet, Armand Silvestre, Catulle Mendès, Théophile Gautier, etc., etc., etc.

NOUVEAUTÉS. — *Nantas*, par Emile Zola; le *Roman Rouge*, par Catulle Mendès; le *Crime de la rue des Lilas et l'Homme à la Pipe*, par Alphonse de Launay.

BULLETIN LAINIER

Marché à terme
DE ROUBAIX-TOURCOING

DU 9 MAI

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type n° 1 :	
Mai.	5.90
Juin.	5.925
Juillet.	5.95
Août.	5.95
Septembre.	5.95
Octobre.	5.975
Novembre.	5.95
Décembre	5.95
Type n° 2 :	
Mai.	5.70
Juin.	5.675
Juillet.	5.70
Août.	5.75
Septembre.	5.75
Octobre.	5.75
Novembre.	5.75
Décembre	5.70
Type supra	
Mai.	6.10

Ventes du jour contrat n° 1 :

Mai : 10,000 kilos à 5.90.
Mai : 5,000 kilos à 5.925 -1
Juin : 25,000 kilos à 5.95.
Juin : 40,000 kilos à 5.925
Juillet : 30,000 kilos à 5.95.
Septembre : 10,000 kilos à 6.00 -1
Septembre : 10,000 kilos à 5.975
Septembre : 35,000 à 5.95
Octobre : 10,000 kilos, à 5.975.
Octobre : 5,000 à 5.95 -1
Décembre : 10,000 à 5.975.
Décembre : 10,000 kilos à 5.95.

Contrat n° 2

Août : 5,000 kilos à 5,75.
Octobre : 10,000 kilos à 5.75 -1.
Novembre : 5,000 kilos à 5,75 -1.

Supra :

Total : 220,000 kilos.
Tendance soutenue.

Anvers, 9 mai.

Cote de deux heures :
En disponible on a fait 87 balles Plata en suivi et 100 balles Buenos.
Laine en suint : avril, 153 -1.; mai, 153, juin, 153 -1.; juill., 153 -1.; août, 153, sept., ..., oct., ...

Peignés français de la Plata

Contrat A.

Avril ... mai, 595 -1.; juin 572 1/2; juill. 575 -1.; août, 577 1/2.
Ventes, 65,000 kil.

Contrat G

Avril à déc. 600 -1.

Peignés allemands de la Plata

Contrat B.

Avril..... -1.; mai 587 1/2; juin 592 1/2; juil., 595 août à oct., 597 1/2; déc. 595, janvier 599 -1.
Ventes : 130,000 kilos.

Contrat M

Avril-mai 600, juin, 605 -1.; juillet à déc. 605 -1.
Ventes : 970.000 kilos.
Marché soutenu.

BULLETIN HEBDOMADAIRE

A Anvers, les laines disponibles ont joui d'un bon courant d'affaires, soit 577 balles Plata à des prix en hausse de 10 centimes sur ceux des enchères de mars dernier.

A terme, les cours ont un peu faibli, mais clôturent fermes comme suit :

Laines en suint	Peign. franç. Plata.	Peign. allem. Austr. Plata.	Peign. allem. Plata.
	Contre C.	Cont. A. Con. B	Con. M
Mai.	1.62 0/0	0.00	5.62 1/2	5.82 1/2	5.95 0/0
Juin.	1.62 0/0	0.00	5.62 1/2	5.87 1/2	6.00 0/0
Juillet.	1.62 0/0	0.00	5.65 0/0	5.87 1/2	6.00 0/0
Août.	1.62 0/0	0.00	5.67 1/2	5.90 0/0	6.00 0/0
Sept.	0.00 0/0	0.00	5.67 1/2	5.90 1/2	6.00 0/0
Oct.	0.00 0/0	0.00	5.67 1/2	5.90 1/2	6.00 0/0
Nov.	0.00 0/0	0.00	5.67 1/2	5.90 1/2	6.00 0/0
Déc.	0.00 0/0	0.00	5.67 1/2	5.91 1/2	6.00 0/0
Janvier.	... 0/0	0.00	0.00 0/0	5.85 1/2	0.00 0/0

Ventes : 70.000 kilos peigné Plata français contrat A ; 790.000 kil. dito allemand contrat B, et 10.000 kil. d° d° contrat M.

A Marseille, les laines ont eu la vente de 1.400 b. : Alep blanche lavée à fr. 165, 200 et 205; d° gris c'air, 140; Benghazy, suint, 60; d° uni et mouiss. suint, 65; sfax, suint, 70 à 74.50; Tarakana, piquée de gris, 125; d° blanche en suint, 142; grise, 97.50; d° morceaux, 65, par 100 kil.

A Bordeaux, les laines ont eu la vente de 18 balles blanche d'Espagne, à fr. 122.50 et 42 b. dito noire, à fr. 107.50, le 100 kil.

En peuvre de moutons on a réalisé : 25 balles Montevideo, à 145 fr.; 25 b. dito, à 125 à 150; 92 b. Buenos-Ayres, à 127.50; 71 b. Buenos Ayres, à 125; 55 dito dito dito, à 127.50; 45 dito dito dito diverses, à 128.75; 54 dito dito dito diverses, à 132.50. 22 b. Montevideo, à 128.50; 4 b. rason, dito, à 100; 6 b. Borregas dito, à 130; 13 b. haute laine dito, à 165, le les les 100 kil.

A Londres, la 2e série d'enchères s'est terminée samedi, avec une fermeté soutenue qui établit une hausse moyenne de 10 p. c. sur la majeure partie des laines mérinos peigné et à carde, sur les agneaux d'Australie, sur les genres du Cap de Bonne Espérance, ainsi que sur les croisées fines.

L'affluence des acheteurs est restée constamment au-dessus de la moyenne et l'activité des étrangers ne s'est pas ralentie, surtout dans les approvisionnements de bonnes laines courantes et supérieures. On estime que l'exportation a enlevé 175.000 balles pour l'Europe centrale et 7.000 balles pour les Etats Unis.

Dans les 42 catalogues, on a offert en 23 jours, 255.043 b. d'Australie et 35.027 b. du Cap de Bonne Espérance, soit ensemble 290 070 b., donnant une moyenne de 12 611 b. par jour. Sur 7.650 b. retirées, une grande partie a été réalisée entre séances, ou sur enchères ultérieures.

L'ouverture de la 3e série d'enchères est fixée au 18 juin prochain, et la liste des arrivages sera close le jour où ils atteindront 100.000 b. La 4e série commencera le 1er septembre, et la 5e le 26 novembre prochain.

Au Havre, il s'est fait des affaires actives en disp., à prix en hausse de 10 cent. sur les cours des dernières enchères. On a traité ainsi : 118 b. Montevideo suint, de fr. 162.50 à 205 par 100 kil.; 35 b. B. Aires d°, de 170 à 177.50; 471 b. Chili, d°, à 160, une affaire liée de 451 b. d° d°, disp. et 450 b. d° d° à livrer, à 165; 471 b. Algérie d°, de 87.50 à 95, et 588 b. Espagne d°, de 122.50 à 145.

A terme, le marché a été plus calme et, après diverses fluctuations, les cours clôturent sans grand changement sur ceux de la semaine dernière.

Spasmes et Vapeurs

Il est quelquefois bien difficile d'expliquer et de combattre certaines indispositions propres à la femme connues sous le nom de : Maux de nerfs, Spasmes, Vapeurs, etc.

Ces maladies féminines qui se manifestent par une douleur vive et irraisonnée, une faiblesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvoie aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, les douleurs de chaleur aux pieds, détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions, sans lequel il n'y a point de santé ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (4e édition), du docteur M. Lechaux, pharmacien chimiste à Paris, qui est gracieusement à ceux qui le réclament. Après l'avoir lu, elles demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 6 francs, ou 6 flacons contre 12 fr.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil rue Esquermoise, 60; Fanyau; Donte et Cie Cosme; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing, Vanneufville. — A Valenciennes : Sabin-Boulet. — A Fresnes : Berrier, pharmacien. — Hazet, pharmacien, rue de Mons; à Maubeuge. — Toutes pharmacies. 52 a

TOURCOING

Serait-ce donc vrai ?

Nous avons parlé hier, d'un incident qui se serait passé dimanche, dans un cercle de la ville.

Un jeune homme ayant rang d'officier dans l'armée territoriale, aurait tenu un propos des plus... malheureux à l'en croire du chef de l'Etat.

Nous avons offert d'insérer toute communication qui aurait pu nous être adressée sur cette affaire.

Nous n'avons encore rien reçu.

Serait-ce donc vrai ?

CONFÉRENCE BOULANGISTE

Il paraît que c'est sérieux « l'Enfant de chœur » doit décidément venir nous rendre visite dimanche prochain.

On nous assure que le parcouing qu'il y a vraiment nécessité à entretenir le zèle de nos concitoyens à l'endroit de Barbenzingue.

C'est pourquoi ces messieurs organisent une conférence très privée pour des réactionnaires convertis à la cause boulangiste, car chez nous il n'y a même plus un républicain égaré.

Nous nous sommes laissés dire hier par une personne qui nous déclara tenir le renseignement d'un conseiller municipal, que des invitations allaient être adressées à tous les journaux locaux et régionaux.

C'est le *Journal de Roubaix* monitour officiel du boulangisme qui nous confirme la nouvelle de l'arrivée de Chi Chi pour dimanche.

Voici l'entrefilet qu'il a publié hier :

Une conférence politique sera donnée, le dimanche 12 mai, à trois heures de l'après-midi, au théâtre du Casino, rue Nationale, par M. *Georges Laguerre, député, membre du comité* républicain national. Cette conférence sera suivie d'un banquet de 300 couverts.

Nous croyons savoir que la réunion étant absolument privée, les cartes d'invitation seront adressées au comité.

Le Nous croyons savoir est ici tout un poème. Farceur !

La section belge à l'Exposition

La section belge à l'Exposition est une des plus importantes, nous pouvons même dire la plus importante après l'exposition française.

Les produits de tous genres qui abondent à l'Exposition belge font le plus grand honneur à l'industrie de notre voisine.

Concernant la section belge, M. Thaune, consul de belgique, nous communique les renseignements suivants qui ont un intérêt général.

Une commission d'exposants belges a installé dans la section belge de l'Exposition internationale de Paris, un bureau qui aura pour but de faciliter les négociations et la conclusion d'affaires commerciales pendant la durée de l'Exposition.

Les industriels qui voudront bien visiter ce bureau, y trouveront un agent technique qui leur fournira sur les diverses spécialités des industries belges, tous les renseignements qu'ils désireront.

Ils y trouveront aussi les échantillons, prix courant, tarifs douaniers, rapports consulaires etc, etc, dont ils pourraient avoir besoin.

Contraventions. — Des rapports de contraventions ont été dressés contre les nommés Jules B. D..., 17 ans, tisserand, à la Croix-Rouge, pour violences envers sa femme; Léon O..., boulanger à Roubaix, pour défaut de poids et balances.

SI VOUS VOULEZ

prendre un *APÉRITIF* d'un goût agréable et ne contenant que des substances toniques et fortifiantes, demandez, DANS TOUS LES CAFÉS, le

Banyuls Trilles

Vin recommandé par les célébrités médicales particulièrement indiquée aux personnes anémiques ou d'une constitution faible.

EXIGER L'ÉTIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

Dépôt à Tourcoing : Chez M. J.-B. GRAU, entrepositaire.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. DAUPY, 74, rue Nationale, à Lille. (3)

WATTRELOS

Rencontre de voitures. — Jeudi vers 11 heures du matin, le cheval de M. Rapsaert, boucher, demeurant rue de Lille, revenant de Wattrelos avec un chargement de viande, au hameau des Trois Bouteilles, un charretier qui passait en sens inverse, accrocha la voiture et brisa le brancard.

Le cheval de M. Rapsaert prit le mors aux dents et fut heureusement rattrapé un peu plus loin, par un citoyen, dont nous regrettons de ne pas connaître le nom.

LILLE

FÊTE DU DENIER

Nous rappelons que sur la demande d'un grand nombre de sociétés, le festival aura lieu le lundi 10 juin.

La liste des adhésions étant très nombreuse, sera close le 20 mai.

LE NORD

Croix. — La société de gymnastique et d'armes *La Patriote de Croix*, donnera le dimanche 12 mai, dans son local, une grande fête en vue de subvenir aux dépenses occasionnées par le concours de Paris, auquel elle prendra part, les 9 et 10 juin prochain.

Nous espérons que l'assistance sera nombreuse à cette fête et que les habitants de Croix auront à cœur de prouver aux vaillants gymnastes, combien il s'intéressent à l'œuvre de l'armée, et à l'patriotique à laquelle ils concourent avec tant d'ardeur leur jeunesse et leurs enfants.

La fanfare *La Jeune France*, de Wasquehal, prêtera son concours à cette fête qui commencera à cinq heures et demie précises.

Le prix du cachet est fixé à un franc.

X. Y. Z.

Orchies. — Un grave accident s'est produit mercredi dans l'importante ferme de M. Emile Carlier, agriculteur à Orchies. Paul Magnien, employé à la surveillance des ouvriers, partourait un grenier où sont renfermées des graines de betteraves. Son chemin se trouvait une trappe établie pour faciliter le chargement des voitures.

Aveuglé par les rayons du soleil, Magnien ne s'aperçut pas de la trappe ouverte et il tomba lourdement sur le pavé, d'une hauteur de cinq mètres.

Les cris poussés par la victime, on accourut pour lui porter secours; Magnien s'était démis l'épaule, cassé un os et fait une blessure à la cuisse.

Le docteur Thierry, appelé aussitôt, ordonna d'urgence, son transport à l'hôpital. Son état est assez satisfaisant.

Gravelines. — Le nommé Félix Agnieray, est rentré ce matin chez lui en état d'ivresse. Il n'était que l'heure.

Mais heureux de voir sa moitié dans les bras de Morphée, il la réveilla en lui administrant une volée qui laisse malheureusement des traces.

Bankerque. — Le vapeur Parana a fait quelques petites avaries hier soir en sortant du bassin Freycinet. Il est rentré ce matin sans avoir éprouvé des dommages.

Ce steamer se rend au Havre avec solde de la Plata.

Le 4 mais l'Union, commandant Chevauton est parti le 9 mai au sortir de Dunkerque pour Cardif et Rio Janeiro et le Pacifique où il prendra charge en nitrate pour son retour

Accident. — Hier dans la soirée, le journalier Dellarge, âgé de 41 ans, a été transporté à l'hôpital, à la suite de graves contusions qu'il se fit à la jambe gauche, en tombant sur le pont d'un steamer en chargement à la Freycinet.

Deux jeunes gens, Dhindt, âgé de 13 ans et Vandenbrugsche, âgé de 12 ans, ont déposé hier au bureau de police de la Grande-Quest, des tuyaux de poêle et un capuchon neuf, qu'ils avaient trouvé le long du canal des Moëres.

Un enfant noyé. — A 10 heures 1/2, hier matin, on a trouvé du fossé des fortifications des Glacis Est, le cadavre d'un enfant de six ans, nommé Jérôme Berlement, dont le père est travailleur de vine et habite Rosendaël.

Depuis le matin, le petit était disparu de son domicile.

On attribue sa mort à un accident, car ce petit était sujet à de fréquents accès d'épilepsie, ce qui fait croire que durant une attaque de ce genre, il est tombé à l'eau.

Le petit cadavre a été transporté à la Morgue, en attendant que les parents fassent les formalités nécessaires pour le transférer à Rosendaël.

La police a néanmoins ouvert une enquête.

Accident. — Le sieur Arthur Guichot, gamin de 11 ans, demeurant rue de la Gendarmerie, s'amusait au bassin de Freycinet, à bord des navires, lorsque en voulant sauter de l'un à l'autre il tomba entre deux et resta suspendu un moment, risquant ainsi à se noyer, si les navires venaient à s'écarter ou à être écrasé, s'ils s'abaissaient de flanc, et était de rendre très possible avec le remous du bassin.

Heureusement pour l'imprudent, deux journaliers, Louis et Lucien Regard, purent le dégager de sa fâcheuse position et le hisser sur le navire à quai, c'est là rengaine son domicile sans avoir éprouvé de contusions.

Hazebrouck. — Les douaniers ont arrêté le nommé Emile Verlande et Irma Wallaert, qui sont habitants de Steene et étaient porteurs d'une bonne provision de laine belge sinsi que d'alumettes.

Glayvelde. — Un gamin de 15 ans, nommé Charles Paresys, a été arrêté hier, pour fraudeur de tabac belge.

Comme il se fait pincer pour la 3e fois, le tribunal l'a condamné ce matin à 500 fr. d'amende et à 3 jours de prison.

TRIPLE SUICIDE A RUMILLY

On a retrouvé hier matin, dans le canal entre Masnières et Marcoing, trois personnes noyées, les époux Beaumont, âgés chacun d'environ 70 ans, et leur fille, la femme Maillot, âgée de 35 ans.

Cette dernière laisse son mari avec trois enfants en bas âge.

Ces trois Sexagénaires étaient marchandes d'huile à Rumilly, près Cambrai.

Elles avaient autrefois occupé une situation aisée et c'est la misère dans laquelle elles se trouvaient qui leur fournira sur les diverses spécialités des industries belges, tous les renseignements qu'ils désireront.

Ils y trouveront aussi les échantillons, prix courant, tarifs douaniers, rapports consulaires etc, etc, dont ils pourraient avoir besoin.

Contraventions. — Des rapports de contraventions ont été dressés contre les nommés Jules B. D..., 17 ans, tisserand, à la Croix-Rouge, pour violences envers sa femme; Léon O..., boulanger à Roubaix, pour défaut de poids et balances.

L'Établissement thermal des Eaux et Bouns de Sainte-Amand, est ouvert cette année au public, du 15 Mai au 30 Septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indiqué pensant les personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies. Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. GRÉGOIRE, directeur, à St Amand. 1541

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

Le canon Bange. — Depuis deux jours, des expériences de ce terrible engin ont lieu, à Calais, à la batterie d'expérience, auxquelles assistent MM. le colonel Vivenot, commandant la place; le commandant d'artillerie Gadré; un officier arrivé du Brésil, et le neveu de l'inventeur du canon Bange.

Avant-hier, le canon a été soumis à des expériences, avec des charges de 80, 100, 135, 180 et 200 kilogrammes de poudre.

Hier les charges ont été de 180 et 200 kilogrammes. La distance moyenne du tir a été de 11 kilomètres.

Les mêmes expériences seront continuées aujourd'hui; mais le tir, au lieu d'être horizontal, c'est-à-dire de projeter à 1.500 mètres un projectile qui ricoche à ce point et reprend son élan jusqu'à 10 kilomètres et plus, sera balistique et parcourra d'une seule traite jusqu'à 15 kilomètres.

Les expériences terminées le canon sera démonté et envoyé à l'Exposition universelle.

L'affaire de Cartouches Lebel

A ARRAS

L'aide-cantinier Kremer, soupçonné tout d'abord d'être l'auteur du vol, a été mis en liberté, son complice ne pouvant être reconnue. L'enquête suit maintenant une autre piste.

Nous avons déjà annoncé que, par ordre de la place, l'entrée des casernes d'Arras, venait d'être interdite aux civils non autorisés; ajoutons que, de plus, deux sentinelles ne se promènent pas à l'armée se sont vu retirer leur cantine et que la plupart des autres ont dû changer de casernes.

UN HOMME ÉCRASÉ DANS UNE MINE
à Auchel

Un grave accident vient de se produire dans la fosse n° 5 des mines d'Auchel. Un mineur, le sieur Canel, âgé de 33 ans, a été écrasé par une pierre pesant au moins mille kilos qui s'est détachée du toit.

La mort a été presque instantanée ; le corps a été reconduit au domicile du Canel, à Lestrem.

Hesdin — *Accident.* — Un jeune sous-officier du 19e chasseurs, M. Juil, est tombé de cheval, lundi, dans un sauts d'obstacles sur le champ de manœuvre. Relevé sans connaissance, le malheureux cavalier, qui portait à la tête des contusions résultant de la chute de son cheval sur lui, a été transporté à l'hôpital. Son état est relativement satisfaisant.

Aire. — Un incendie a éclaté au hameau de Quinquin, dans la commune de Saint Amblie Jesippe, cultivateur. Dans un court espace de temps, tout était en feu, on eut à peine le temps d'emporter quelques meubles en bas-âge.

Le mobilier put être sauvé en partie. Toutes les récoltes ont été détruites.

On ne sait à quelle cause attribuer ce sinistre dont la perte s'élève à environ 5,500 francs, couverte par une assurance à la *Paternelle*.

Lumbres. — Une grange avec les récoltes qu'elle contenait, appartenant à Benoit Leclercq cultivateur à Quercamps a été détruite par la foudre. Perte 900 francs non assurée.

LA BELGIQUE

Procès des républicains

Audience du 9 Mai

Les socialistes mouchards

Mons, 9 mai.

Rouhette est venu se constituer prisonnier, hier matin, venant de Paris. Il ne pourra être jugé au cours de la présente session, mais on s'attend, de sa part, à de curieuses révélations. A la demande de la défense, il va être entendu en vertu du pouvoir discrétionnaire de M. le président Pécher.

C'est cet individu qui est accusé d'avoir tiré des coups de revolver dans un meeting, à Morlanwelz, et qui est, en même temps, fortement suspecté d'avoir été un agent ou un sous-agent de la police secrète. C'est lui qui était des billets de 100 fr. prétendument envoyés par Defuisseaux et qui recevait chez l'agent Pourbaix une nombreuse clientèle.

Certaines gens demandent quel intérêt pouvait avoir la sûreté publique, aux coups de revolver tirés par Rouhette, au meeting de Morlanwelz. Cet intérêt paraît cependant évident. On savait que la grève devait éclater le 4 décembre. Il était donc très habile d'avoir recours à un acte de violence, qui pouvait en paroxysmer les esprits déjà excités et qui, en provoquant une grève prématurée, désorganisait et effrayait le mouvement et l'empêchait d'aboutir.

M. Legrand, juge d'instruction reprend sa déposition.

Sur la demande de M. Janson, il déclare que lorsque la gendarmerie est arrêté Pourbaix marchait en tête d'une bande qui voulait faire cesser le travail à Frameries, il voulait dire qu'il n'était pas gréviste, mais agent de la sûreté (sensation).

Les avocats protestent avec véhémence contre les agissements des magistrats qui ont retiré les principales pièces du dossier avant de les soumettre à la défense.

M. Legrand consulte sa déposition. Il parle des dépêches en langage conventionnel échangées entre certaines lignes ouvrières et Alfred Defuisseaux, d'après ce qu'il suppose, mais il n'en est pas sûr, d'autant plus que la justice française a refusé de l'aider à s'en convaincre.

M° Wouters. — Est-ce qu'une carte-lettre adressée de Nimy à la Coopératrice de Frameries et portant la mention « Pour remettre à Joseph » n'a pas été saisie par le parquet ?

M. Legrand. — Si.

M° Wouters. — Est ce que cette lettre, qui donnait de leurs renseignements de nature à surexciter les ouvriers, ne faisait pas prévoir le prochain soulèvement du Borinage ?

M. Legrand. — En effet.

M° Wouters. — Or, cette lettre était si grave Rouhette, un proud'hard, un agent de police. (Profonde sensation.)

M. Legrand. — C'est exact.

Me de Burlet. — Il y a des choses incroyables dans ce procès et il est nécessaire que l'opinion publique les connaisse.

M. l'Avocat-général (vivement). — Messieurs les jurés, je proteste ; on plaide ici pour l'opinion publique et pas pour vous.

Me Englebienne. — Le jury est une émanation de l'opinion publique.

M. Oblin, juge d'instruction est entendu.

Me Janson lui demande si parmi les propositions faites par Pourbaix à la sûreté publique, il ne se trouvait pas celle-ci : Pourbaix s'offrait de faire rentrer Alfred Defuisseaux en Belgique, alors on lui aurait tendu un traquenard ?

M. Oblin. — En effet, mais la sûreté a refusé.

Me Janson. — Pourquoi cela n'est il pas dans le dossier ?

M. Oblin. — C'était trop peu important.

Me Janson. — C'était au contraire très important.

M. le président. — En effet, ce détail avait beaucoup d'importance. (Sensation).

M° Janson. — Je remercie M. le président de ces paroles et je suis convaincu qu'il ne cherche, comme nous, qu'à arriver à la découverte de la vérité.

M. Oblin. — Pourbaix m'a dit aussi avoir pris la photographie d'Alfred Defuisseaux chez Laloi. Il m'a offert d'ordonnar la reproduction de cette photographie, comme je la possédais j'ai refusé cette proposition.

M° Janson rapporte encore un détail in téressant. Le manifeste signé Stanislas Conreur pour lequel Paul Conreur fut poursuivi devant les assises du Hainaut n'émanait pas en réalité de ce dernier. Il avait été écrit par Pourbaix, qui l'avait fait signer par Conreur.

Celui-ci a eu le courage de se faire devant la justice. Heureusement le jury l'a acquitté. Cet infâme escroc, quoique étranger à toute cette affaire, a été condamné par contumace à un an de prison.

M. Notelteers, chef de la sûreté publique est interrogé. — Il déclare avoir reçu le 31 mai 1887 une lettre de Laloi se disant secrétaire de la Ligue ouvrière de Chatelet et par laquelle il offrait ses services qui ont été acceptés.

D. — Quels renseignements Laloi vous a-t-il transmis ?

R. — Des renseignements très complets Il nous a tenu au courant de toutes les menées du parti socialiste républicain. Il nous a renseigné sur les forces du parti, sur ses ressources.

Il parlait d'un projet de mouvement français sur Bruxelles. Il disait qu'il y avait des armes cachées en Belgique.

M. Janson. — Que recevait il pour sa rémunération ?

R. — Il n'avait pas d'appointements fixes. Cela variait d'après ses révélations.

M. le président. — Passons à Pourbaix. Quand êtes vous entré en relations avec lui ? — R. J'ai été mis en rapports avec Pourbaix le 15 mai au soir, dans le cabinet de M. le ministre de la justice Pourbaix se disait mieux renseigné que nous. Doiseje entrer dans des détails ?

M. Janson. — Oui. Assurément.

Le Témoin. — Il n'a pas voulu accepter de l'argent pour les services qu'il promettait de nous rendre. Il paraissait agir dans l'intérêt général. Il nous a donné beaucoup de renseignements et à la fin de la grève il a reçu une récompense assez importante.

D. Vous a t il donné des renseignements sérieux ? — R. Oui, très sérieux.

M. Janson. — N'a-t il pas demandé à être décoré ? — R. Oui, il a demandé la croix civique de 1er classe. (Hilarité).